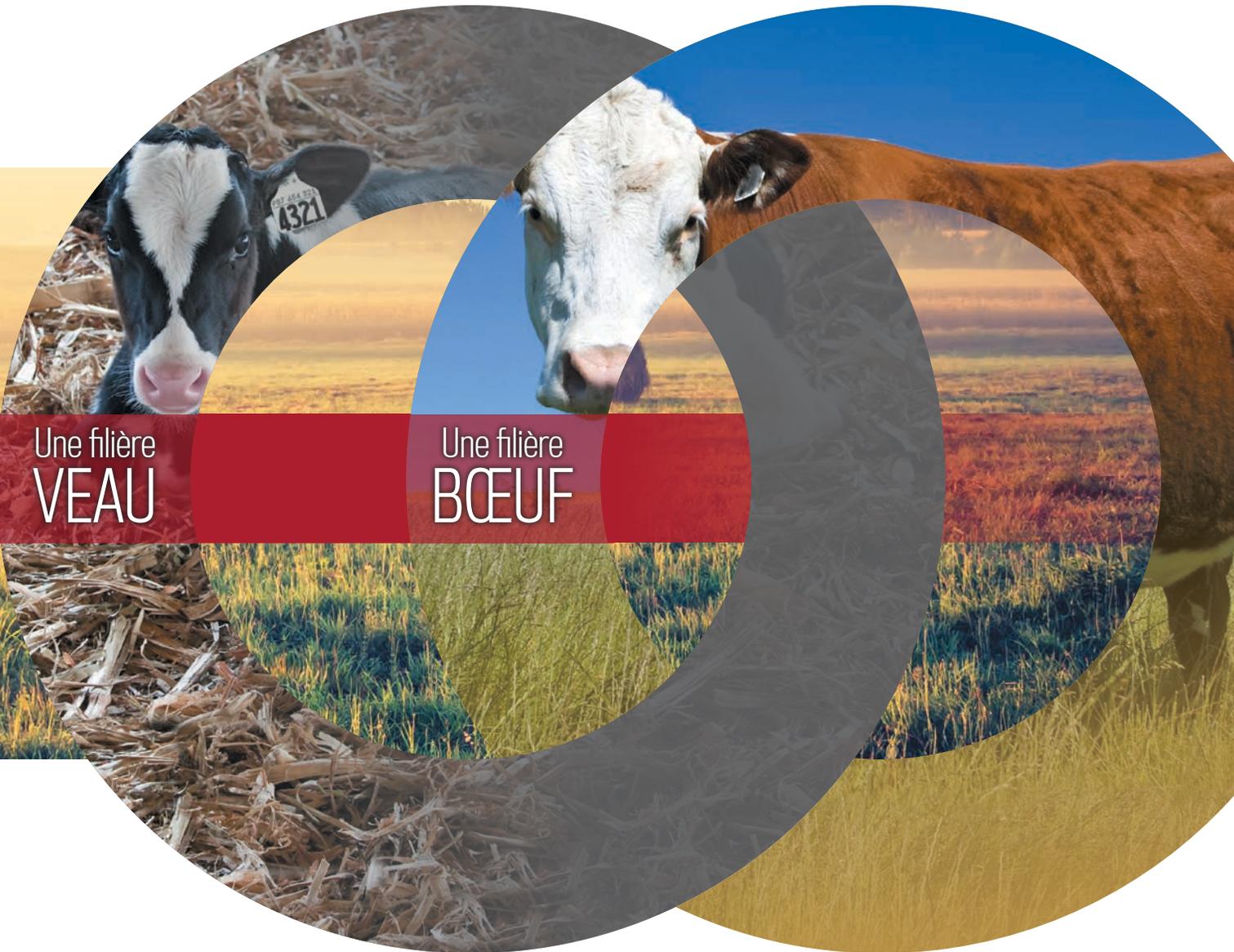


La production bovine québécoise, c'est :



Une filière
VEAU

Une filière
BŒUF

| 11 000
entreprises

| 6 500
emplois

| 1 G\$
de ventes

| 515 M\$ de valeur ajoutée
à l'économie québécoise

DOCUMENT D'ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES RÉGIONALES

FÉVRIER 2017

Les Producteurs
de bovins du
Québec



ONCE PMH[®] IN

PNEUMONIE BACTÉRIENNE SOUS CONTRÔLE

LA FAMILLE GRANDIT AVEC LE NOUVEAU FORMAT

ONCE PMH[®] IN > 25 X 1DS
DISPONIBLES EN FORMATS

50 DS

10 DS

25 X 1DS

Once PMH[®] est une marque déposée d'Intervet Inc. utilisée sous licence.
MERCK[®] est une marque déposée de Merck Canada Inc.
© 2016 Intervet Canada Corp., faisant affaires au Canada sous le nom de Merck Santé animale.
Tous droits réservés.

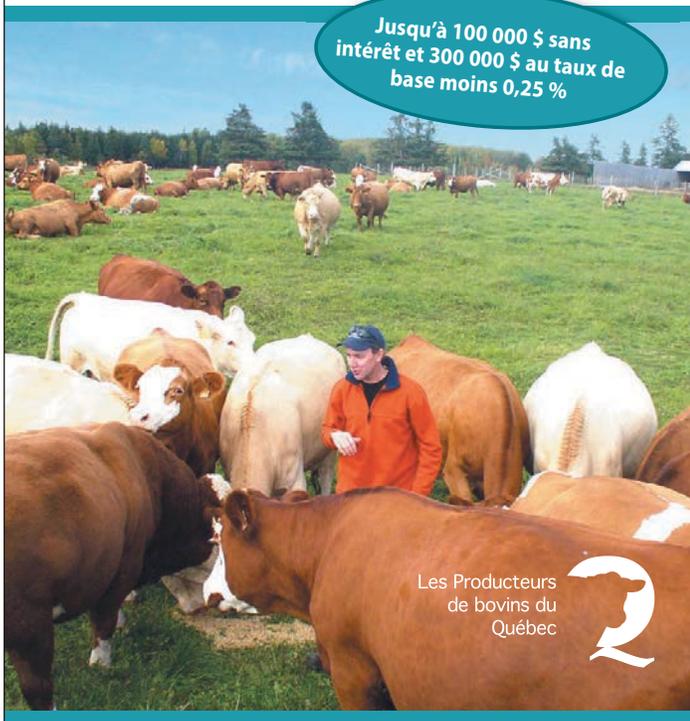
MERCK
Santé animale



Programme de paiements anticipés en production bovine

Programme d'aide financière d'AAC administré par les PBQ

Jusqu'à 100 000 \$ sans intérêt et 300 000 \$ au taux de base moins 0,25 %

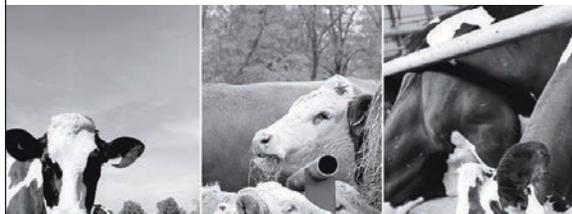


Les Producteurs de bovins du Québec



INSCRIVEZ-VOUS À L'INFOLETTRE
La minute bovine

Les Producteurs de bovins du Québec



RESTEZ INFORMÉS toute l'année en vous inscrivant à l'infolettre **La minute bovine.**

Et soyez à l'affût de tous les sujets d'actualité touchant la production bovine.

bovin.qc.ca



TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 ACTIVITÉS EN 2016

1. MARCHÉS: UN CYCLE DÉRÉGLÉ	5
2. SÉCURITÉ DU REVENU	5
3. NOUVELLE IMAGE DE MARQUE	6
4. RELATIONS GOUVERNEMENTALES	6
5. BIOSÉCURITÉ ET SANTÉ ANIMALE	6
6. BIEN-ÊTRE ANIMAL	7
7. PROGRAMMES DE QUALITÉ	7

SECTION 2 ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2016

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE	9
ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE	14
ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT	19
ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN	24
ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS	30

SECTION 1

Activités en 2016



1. MARCHÉ: UN CYCLE DÉRÉGLÉ

2014-2015: Prix inégalés historiquement

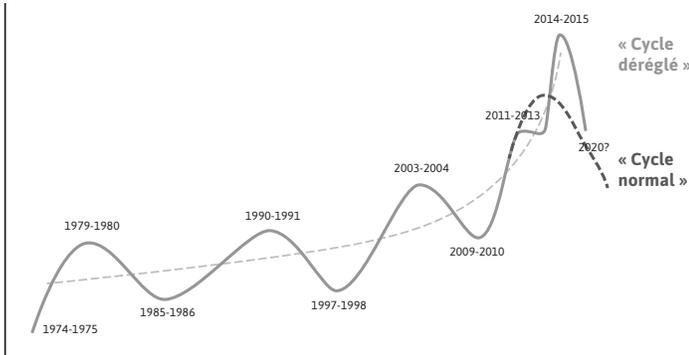
Les prix des bovins ont bondi de façon spectaculaire en 2014.

La baisse subite et d'envergure de la production totale de viande aux États-Unis (- 6%) en 2014 était à l'origine de la hausse vertigineuse des prix. Cette baisse de l'offre de viande s'explique par trois facteurs:

- recul de la production de viande de porc à la suite de problèmes de diarrhée virale porcine;
- recul de la production de viande de volaille à la suite de la grippe aviaire;
- recul de la production de viande de bœuf dû à la reconstruction du cheptel vache-veau américain.

La demande des consommateurs était au rendez-vous aux États-Unis, mais surtout sur les marchés d'exportation, particulièrement la Chine qui connaissait à l'époque une véritable surchauffe économique. Nous faisons donc face à une situation où la demande était plus forte que l'offre.

Cycle de prix des bovins



2015-2016: La plus spectaculaire chute de prix depuis 45 ans

La chute des prix en 2016 fut tout aussi brutale que l'a été la hausse de 2014-2015. Normalement, dans le cycle du bœuf, les producteurs bénéficient de deux à trois années de hauts prix, lorsque la reconstruction du cheptel vache-veau est entamée, avant que l'offre augmente de façon significative et contribue à faire baisser les prix.

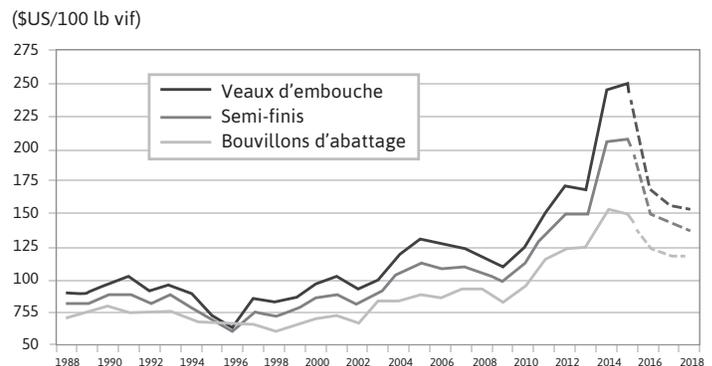
Il en fut tout autrement en 2015-2016 où les prix ont chuté de 39% en deux ans. Ce qui en fait la chute de prix la plus importante depuis 45 ans!

L'offre de viande a rapidement retrouvé son seuil d'avant 2014 et continue d'augmenter à un rythme de 3% par année. En parallèle, l'économie mondiale a passablement ralenti, entraînant un recul de la demande pour la protéine animale, notamment pour le bœuf dont le prix est particulièrement élevé.

Perspectives de marché

La baisse des prix n'est pas encore terminée. Toutefois, les analystes s'attendent à ce que, sur une base annuelle, les prix moyens de 2017 et 2018 soient légèrement inférieurs à ceux de 2016. Ils s'attendent également à une reprise des marchés à compter de 2019.

Prix des bovins aux États-Unis



2. SÉCURITÉ DU REVENU

Les programmes de sécurité du revenu permettent aux producteurs de mieux traverser les creux du marché. Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) permet ainsi aux producteurs d'exploiter leur entreprise dans un environnement d'affaires stable et prévisible. Elle sécurise les investissements des entreprises agricoles, qui à leur tour, entraînent des retombées économiques pour l'ensemble de l'économie du Québec et de ses régions. Cette sécurité du revenu est plus que jamais nécessaire dans un contexte de marché baissier et volatil.

Nouveaux modèles ASRA

De nouveaux modèles ASRA Veaux d'embouche et Bouvillons entrèrent en vigueur en 2017. Les nouveaux modèles devraient entraîner une augmentation de la couverture d'assurance d'environ 42\$/vache et 14\$/bouvillon (voir les sections respectives de chacun des secteurs pour plus d'information).

Fin de l'ASRA Veaux de lait

La Financière agricole du Québec (FADQ) a mis fin à l'ASRA Veaux de lait en 2015, effectif le 1^{er} janvier 2016. En 2017, la FADQ procédera au démantèlement du fonds ASRA Veaux de lait. La contribution des producteurs, qui correspond au tiers du fonds ASRA (47\$/veaux de lait), leur sera remboursée (voir la section veaux de lait pour plus d'information).

Cadre stratégique agricole canadien

Il faudra également surveiller les modalités du nouveau Cadre stratégique agricole canadien qui devraient être connues en 2017 pour une entrée en vigueur en 2018.

3. NOUVELLE IMAGE DE MARQUE

L'année 2016 fut sous le signe de la modernisation avec une nouvelle image de marque par la Fédération, laquelle s'est traduite sous trois formes: un nouveau nom, un nouveau logo et un nouveau site Web.

Les Producteurs
de bovins du
Québec



Un nouveau nom: Les Producteurs de bovins du Québec. Ce nom met l'accent sur le cœur de métier de l'organisation, soit les producteurs.

Un nouveau logo mettant en valeur le profil d'un bovin représentant avec élégance nos cinq secteurs de production: bouvillon d'abattage, veau d'embouche, bovin de réforme et veau laitier, veau de lait et veau de grain. On y retrouve également la lettre «Q», symbole de l'appartenance au territoire québécois.

Et finalement, **un nouveau site Web** qui facilite la navigation et informe davantage les producteurs, et ce, toujours à la même adresse, à savoir bovin.qc.ca.

4. RELATIONS GOUVERNEMENTALES

Partant de cette nouvelle image de marque, Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) se sont dotés d'une véritable stratégie en matière de relations gouvernementales. Cette stratégie vise à:

- sensibiliser les députés de l'Assemblée nationale aux enjeux du secteur bovin;
- obtenir un appui concret du gouvernement du Québec.

À l'automne 2016, les PBQ ont rencontré une vingtaine de députés provinciaux issus des trois principaux partis politiques. Ces rencontres auront permis de rappeler aux élus qu'il existe au Québec une production bovine digne de ce nom comportant deux grandes filières: le bœuf et le veau. Le message des PBQ est demeuré concis et précis. La production bovine, c'est:

- deux grandes filières qui ajoutent 515 M\$ en valeur ajoutée à l'économie du Québec;
- des ventes de 1 G\$;
- 11 000 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire québécois;

- 6 500 emplois, en faisant le 21^e employeur du Québec;
- une excellente porte d'entrée pour la relève agricole.

La seconde étape de nos relations gouvernementales s'amorcera cet hiver. Les PBQ iront cette fois vendre leurs projets et leur vision à ces mêmes députés. Les PBQ arriveront alors en gens d'affaires qui ont des projets concrets pour relancer leur secteur.

5. BIOSÉCURITÉ ET SANTÉ ANIMALE

Salmonella Dublin

L'année 2016 a été marquée par l'arrivée d'une maladie émergente dans le secteur veau d'embouche au Québec, soit la *Salmonella* Dublin, une salmonelle typiquement adaptée aux bovins. Il n'en fallait pas plus pour mettre à l'avant-plan l'importance de la biosécurité dans toutes les fermes bovines du Québec. Plusieurs milliers d'affiches de biosécurité ont été produites par les PBQ pour ensuite être distribuées par les syndicats régionaux. Une présentation a été développée en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec afin de venir en aide aux vétérinaires praticiens dans leurs efforts pour sensibiliser et informer les producteurs de bovins.

Cette maladie émergente démontre clairement le lien très étroit qui existe entre la biosécurité et un autre sujet d'intérêt en santé animale, l'antibiorésistance. La *Salmonella* Dublin est une bactérie qui est multirésistante à plusieurs familles d'antimicrobiens et, de ce fait, son contrôle ne passe pas par le traitement aux antibiotiques, mais bien par l'adoption de bonnes mesures de biosécurité. L'industrie doit dès maintenant travailler sur des solutions visant à limiter la progression de l'antibiorésistance car d'autres bactéries multirésistantes sévissent actuellement dans les élevages bovins.

Médicaments vétérinaires/Veaux lourds

Dans le dossier des médicaments vétérinaires pour les veaux lourds, une nouvelle directive issue de la Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada a été reçue de façon très positive par les PBQ. Cette nouvelle directive propose une révision des limites maximales de résidus de médicaments pour les veaux lourds. Cette proposition ouvre de nouvelles possibilités quant à l'usage judicieux des médicaments vétérinaires dans la production de veaux lourds.

6. BIEN-ÊTRE ANIMAL

Nouvelle loi

Le bien-être animal demeure un sujet d'actualité, surtout depuis que le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* le 4 décembre 2015. Ainsi, les PBQ ont poursuivi, tout au long de l'année 2016, la transmission d'informations auprès des producteurs. Depuis 2014, c'est quelque 460 producteurs qui ont assisté à l'une ou l'autre des présentations des PBQ à ce sujet.

Code de pratiques

Les travaux d'élaboration du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des veaux lourds* (Code) se sont poursuivis. Le Code est actuellement en consultation publique et la version définitive est attendue pour l'automne 2017. Le logement collectif fait partie des nouveautés du Code.

Cahier des charges

Les producteurs de veaux de grain ont adopté en 2016 un nouveau cahier des charges qui inclut plusieurs exigences pour assurer le bien-être animal telles que des densités d'élevage, l'éclairage et la ventilation adéquats.

7. PROGRAMMES DE QUALITÉ

Les PBQ sont les agents de livraison des programmes de qualité suivants:

- VBP+: secteurs vache-veau et bouvillon;
- Veau vérifié: secteur veau de lait;
- Veau de grain du Québec certifié (VGQC): secteur veau de grain.

Les services offerts par les PBQ sont:

- la formation aux producteurs;
- le suivi du cycle de vérification (audit, revue des registres);
- la gestion des auditeurs;
- l'émission des certificats de conformité;
- les suivis des comités de gestion nationaux.

À ce jour, ce sont 33 producteurs de bouvillons et deux producteurs vache-veau qui ont adhéré au programme VBP+, alors que 34 producteurs de veaux de lait et six producteurs de veaux sevrés sont certifiés Veau vérifié. Dans le secteur veau de grain, le programme VGQC est obligatoire. L'implantation de ce programme se déroulera au cours des quatre prochaines années.

SECTION 2

Activités de mise en marché en 2016



ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE

Projet d'ordre du jour

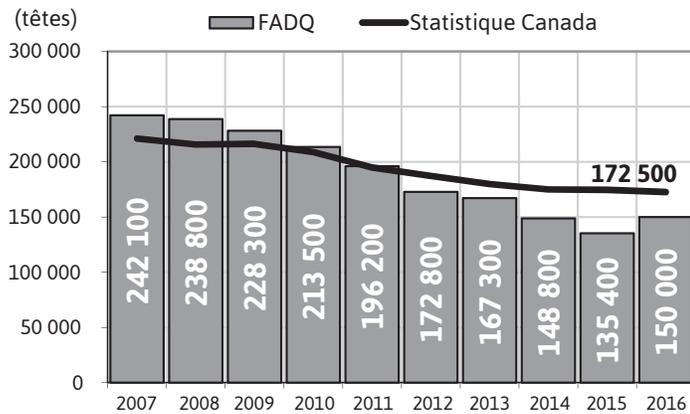
1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2016**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2016**
 - 2.1 ***Le Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec***
 - 2.1.1 **Frais de mise en marché supplémentaires**
 - 2.1.2 **Vaccination du troupeau reproducteur**
 - 2.1.3 **Projet Veaux**
 - 2.2 **Amélioration génétique**
 - 2.3 **Sécurité du revenu/Nouveau modèle de coûts de production**
 - 2.4 **Suivi de la planification stratégique**
 - 2.4.1 **Comité relève MAPAQ-PBQ**
 - 2.4.2 **Plan d'action du comité de valorisation**
 - 2.4.3 **Projet en vie syndicale**
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2017**
4. **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 4.1 **Critères d'admissibilité**
5. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



VEAUX D'EMBOUCHE

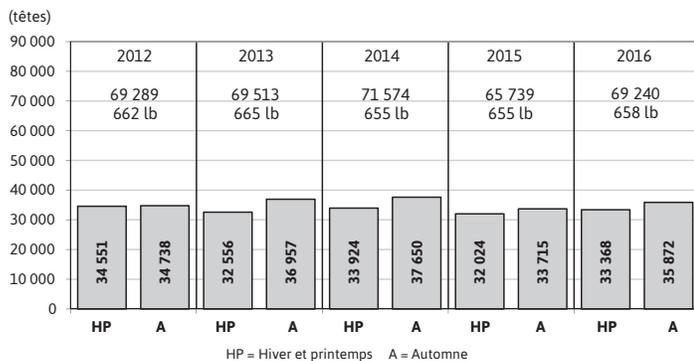
1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2016

Figure 1: Nombre de vaches de boucherie, 10 ans



Au 1^{er} janvier 2016, selon Statistique Canada, le cheptel de vaches de boucherie au Québec était de 172 500 vaches. De son côté, la FADQ fait état d'environ 150 000 vaches assurées à l'ASRA. La tendance à la baisse du cheptel québécois observée depuis 2008 va dans le même sens qu'ailleurs au Canada.

Figure 2: Veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec, 2012-2016 (volumes saisonniers, volumes annuels et poids moyens)



En 2016, le nombre de veaux commercialisés dans les encans spécialisés était en hausse de 5% par rapport à l'année précédente. En contrepartie, ce sont 6 050 veaux qui ont été vendus lors des encans réguliers, ce qui représente une baisse de 7% par rapport à 2015.

Les ventes supervisées par Réseau Encans Québec (REQ) au Saguenay-Lac-Saint-Jean et en Abitibi-Témiscamingue ont totalisé 196 veaux en 2016, soit une baisse de 736 veaux ou 79% par rapport à l'année 2015. Cette baisse s'explique, en grande partie, par la fermeture d'entreprises qui s'approvisionnaient auprès des producteurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le poids moyen de vente est en légère hausse par rapport à l'année précédente avec 658 lb comparativement à 655 lb.

Figure 3: Prix des veaux d'embouche mâles 600-700 lb, comparaison Québec et Alberta-Manitoba, 2012-2016

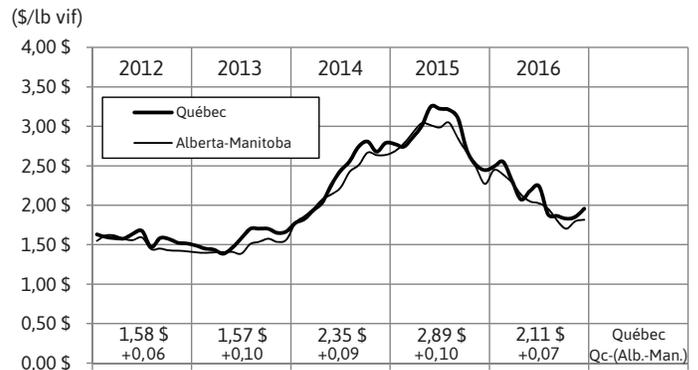
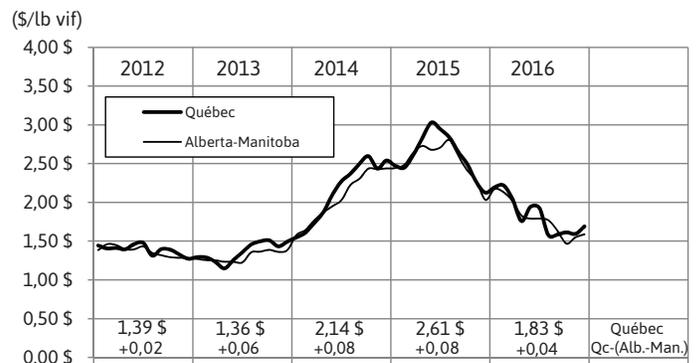


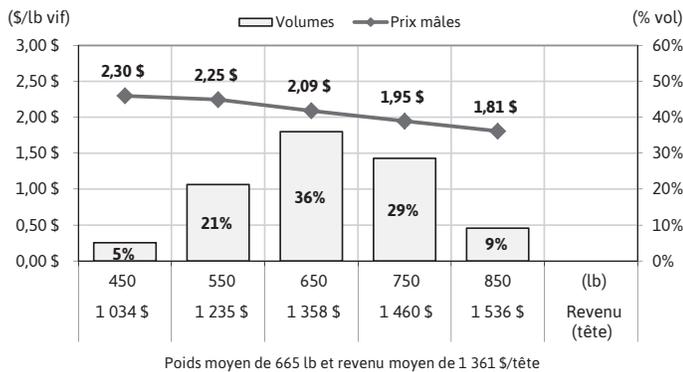
Figure 4: Prix des veaux d'embouche femelles 600-700 lb, comparaison Québec et Alberta-Manitoba, 2012-2016



L'année 2016 a été marquée par une diminution des prix, reculant même sous les 2\$/lb chez les mâles de 600 à 700 lb.

En 2016, l'écart de prix entre le Québec et l'Ouest canadien (nos principaux marchés de référence) était de 0,07\$/lb pour les veaux mâles et de 0,04\$/lb pour les femelles. Cet écart, quoique positif, est inférieur aux cibles d'écart qui se situent aux environs de 0,10\$/lb et qui correspondent au coût de transport. Le défi pour le secteur veau d'embouche au Québec demeure de poursuivre la mise en marché d'animaux de grande qualité pour conserver ses clients et en attirer de nouveaux.

Figure 5: Prix et nombre de veaux d'embouche mâles par strate de poids, 2016



En 2016, l'écart de revenu brut entre un veau de 550 lb et un veau de 750 lb a été d'environ 225 \$, ce qui représente 1,13\$/lb de gain supplémentaire. En général, plus le poids est élevé, moins le revenu additionnel par livre de gain sera important. Selon les diverses strates de poids, le revenu additionnel par livre de gain a varié entre 2,01\$/lb et 0,76\$/lb en 2016.

L'élément qui a retenu l'attention en 2016 est sans contredit la diminution marquée des prix autant dans le secteur veau d'embouche que bouvillon.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2016

2.1 Le Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec

Le Circuit constitue une référence importante des prix pour toutes les transactions de veaux d'embouche, incluant les ventes supervisées, sur l'ensemble du territoire du Québec (disponible sur le site bovin.qc.ca). L'agence assure le bon fonctionnement du Circuit en collaboration avec les encans et conformément au mandat du comité calendrier.

2.1.1 Frais de mise en marché supplémentaires

Depuis le 1^{er} août 2016, il y a eu une augmentation des frais de mise en marché supplémentaires du *Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec*. Ces frais sont maintenant de 20\$/veau hors norme et la répartition se fait comme suit :

- l'agence reçoit 14\$/veau hors norme;
- les encans reçoivent 6\$/veau hors norme.

Deux dépliants en version française et anglaise ont été réalisés ainsi que deux vidéos sur les manipulations lors de la castration et lors de l'écornage. De la formation sera offerte dans les différentes régions et les dépliants seront joints à l'avis de convocation de ces séances. Les vidéos seront déposées sur le site extranet des producteurs de veaux d'embouche.

2.1.2 Vaccination du troupeau reproducteur

Dans le protocole de vaccination des veaux d'embouche pour les ventes aux encans spécialisés, la vaccination du troupeau est fortement suggérée.

La présence dans le cheptel vache-veau de la maladie *Salmonella* Dublin rappelle l'importance de mettre en place des mesures de biosécurité internes dont la vaccination du troupeau reproducteur peut être un élément. Cette vaccination permet aussi de contrer la persistance du virus de la diarrhée virale bovine (BVD) dans un troupeau.

Ces raisons devraient encourager la vaccination du troupeau reproducteur sur chaque entreprise vache-veau. Votre vétérinaire est la personne à consulter pour vous conseiller sur le protocole à adopter.

2.1.3 Projet Veaux

Ce projet est réalisé en partenariat avec REQ. Ce partenaire assume la totalité des risques financiers reliés aux opérations, alors que l'agence fournit un professionnel pour la gestion du projet.

En 2016, REQ a acheté 3 135 veaux d'embouche pour le projet Veaux, soit 4,5% du volume mis en marché par les encans spécialisés. Le projet Veaux contribue à régulariser le marché des veaux d'embouche, en plus de développer au sein de l'agence une expertise dans la production de veaux semi-finis.

Le projet Veaux est entré dans une phase de consolidation de ses activités et, pour ce faire, a dû diminuer ces achats de veaux et le nombre d'entreprises forfaitaires.

2.2 Amélioration génétique

L'année 2016 a été marquée par l'externalisation du Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ) vers le Centre de développement du porc du Québec (CDPQ). L'adhésion des producteurs au PATBQ demeure un enjeu important. Présentement, le nombre de participants actifs est de 375.

Un comité d'orientation des bovins de boucherie a été mis en place en décembre 2016. Ce comité décidera des orientations en matière de génétique bovine et favorisera la concertation du secteur. Une seconde rencontre est prévue en début 2017.

Le comité de mise en marché des veaux d'embouche (CMMVE) a amorcé une réflexion sur le dossier de l'amélioration génétique et de son financement. Les démarches se poursuivront en 2017.

2.3 Sécurité du revenu/Nouveau modèle de coûts de production

Nouveau coût de production veaux d'embouche

Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a finalisé le processus de mise à jour du coût de production veaux d'embouche. Au total, 64 fermes vache-veau ont été retenues pour établir le nouveau modèle de coûts de production. Les données technico-économiques recueillies portaient sur l'année 2015. Le nouveau modèle sera indexé et appliqué à compter de 2017.

Les PBQ invitent les producteurs à consulter le site du CECPA (cecpa.qc.ca), pour obtenir les résultats détaillés de l'étude de coûts de production.

Résumé du nouveau modèle de coûts de production veaux d'embouche

Le nouveau modèle ASRA Veaux d'embouche entraînera une augmentation de la couverture d'assurance d'environ 42\$/vache.

Caractéristiques techniques	2010	2015
Nombre de vaches	115	117
Veau vendu/vache	0,79	0,83
Poids de vente des veaux	670 lb vif	688 lb vif
Superficie en culture	133 ha	139 ha
Superficie en pâturage	82 ha	80 ha
Heures travaillées	37 h/vache	37 h/vache

Résultats économiques	Enquête 2010 (Indexé 2015)	Enquête 2015	Écart
Revenu stabilisé ajusté\$/vache	1 309 \$	1 457 \$	148 \$
Revenu du marché\$/vache	1 383 \$	1 489 \$	106 \$
Compensation \$/vache	(74) \$	(32) \$	42 \$

2.4 Suivi de la planification stratégique

2.4.1 Comité relève MAPAQ-PBQ

Le comité relève MAPAQ-PBQ a poursuivi ses travaux par, entre autres, la réalisation de deux sondages portant sur:

- les causes de la cessation des activités de veaux d'embouche;
- les intentions de la relève sur des entreprises toujours en production.

Les résultats de ces sondages seront disponibles au printemps 2017 lors du dépôt du rapport final.

2.4.2 Plan d'action du comité de valorisation

La mise à jour de publications de référence de la production de veaux d'embouche est entamée. Ces publications sont essentielles pour mener à terme des projets de développement ou d'établissement en production. C'est pourquoi, le comité de valorisation a travaillé avec le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec pour entamer la mise à jour du Guide vache-veau. La date du lancement reste à déterminer.

2.4.3 Projet en vie syndicale

Le CMMVE souhaite que l'agence soit le point central de réseautage des activités régionales pour favoriser les échanges d'idées et d'expertise entre les régions, de même qu'une meilleure circulation de l'information. Pour bien accomplir ce mandat, des développements informatiques devraient avoir lieu tôt en 2017.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2017

Positionner le secteur veau d'embouche dans la filière bœuf

Au cours de l'année 2017, le CMMVE souhaite travailler davantage dans une approche de filière avec les producteurs de bouvillons. L'objectif est de s'assurer de maintenir et développer des liens plus étroits avec les acheteurs de veaux d'embouche afin de répondre adéquatement à leurs besoins.

Favoriser un rapprochement entre les producteurs de veaux d'embouche et leur agence de vente

Des rencontres d'échanges se dérouleront pendant l'année 2017 dans chaque région. Ces rencontres ont pour but de discuter des enjeux du secteur ainsi que des besoins et de l'attente des producteurs par rapport à leur agence de vente et des améliorations à y apporter. La présence de représentants régionaux et d'un membre du comité de négociation devrait permettre d'approfondir certaines préoccupations. Ces échanges seront jumelés aux formations sur la castration et l'écornage des veaux.

Mieux faire connaître notre production – revoir l'appellation «veau d'embouche»

Le CMMVE a convenu de procéder à un sondage maison auprès des membres afin de revoir l'appellation «veau d'embouche» puisque peu de gens connaissent ce qu'elle implique comme type de production.

Selon les résultats du sondage maison, la nouvelle appellation pourrait être entérinée lors de l'assemblée générale annuelle des PBQ. À défaut d'obtenir un consensus, l'appellation «veau d'embouche» serait conservée.

4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- Être inscrit dans la catégorie veaux d'embouche au Plan conjoint;
- Avoir possédé un troupeau d'au moins 30 vaches de boucherie ou avoir élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement au moins 30 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini, au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE

Projet d'ordre du jour

1. **ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2016**
 - 1.1 **État du marché et faits saillants**
 - 1.2 **Activités de l'agence de vente**
2. **ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ**
 - 2.1 **Activités en 2016**
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2017**
4. **ASRA BOUVILLONS**
 - 4.1 **Nouveau modèle de coûts de production**
5. **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 **Critères d'admissibilité**
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2016

1.1 État du marché et faits saillants

La diminution des prix au cours de l'année constitue le fait saillant du secteur bouvillon pour 2016. Cette tendance fut observée partout en Amérique du Nord. L'offre globale de viande en Amérique du Nord s'est accrue d'environ 3% en 2016. Cette hausse de volume jumelée à une diminution du prix du porc et de la volaille a donc tiré les prix du bouvillon vers le bas. Le niveau de prix actuel équivaut plus ou moins à celui de l'année 2013.

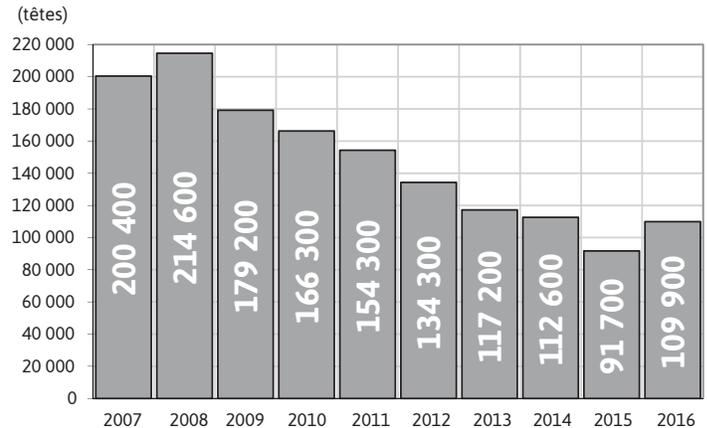
Lorsque l'on se retrouve en contexte d'élections américaines, un lot d'incertitudes s'ensuit fréquemment. Ainsi, le Partenariat transpacifique (PTP) se retrouve dans l'impasse étant donné que le nouveau gouvernement américain s'y oppose. Rappelons que les pays signataires étaient les suivants: Australie, Brunei Darussalam, Canada, Chili, États-Unis, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour et Vietnam.

Le fait de ne pas voir le PTP se concrétiser en 2017 est susceptible de créer des remous, notamment dans le secteur du bœuf. Le PTP faisait en sorte de réduire graduellement les tarifs douaniers qu'impose le Japon, les faisant passer de 38,5% à 9%. Or, l'Australie a déjà un accord avec le Japon faisant passer graduellement le tarif douanier de 38,5% à 18%. Sans PTP, il est donc clair que le Canada verra ses exportations à destination du Japon grandement affectées. En conséquence, l'industrie canadienne de la viande fait pression pour que le Canada entre dans un « plan B ». Au moment d'écrire ces lignes, le « plan B » consiste en la négociation d'un PTP sans les États-Unis ou encore en une entente bilatérale avec le Japon: ce faisant, nous pourrions demeurer compétitifs avec l'Australie.

Une autre préoccupation est la volonté exprimée par le nouveau président américain à l'effet de retirer les États-Unis de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Si les États-Unis allaient en ce sens, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis entreraient aussitôt en vigueur. Conséquemment, le Canada conserverait son accès au marché américain à tarif nul.

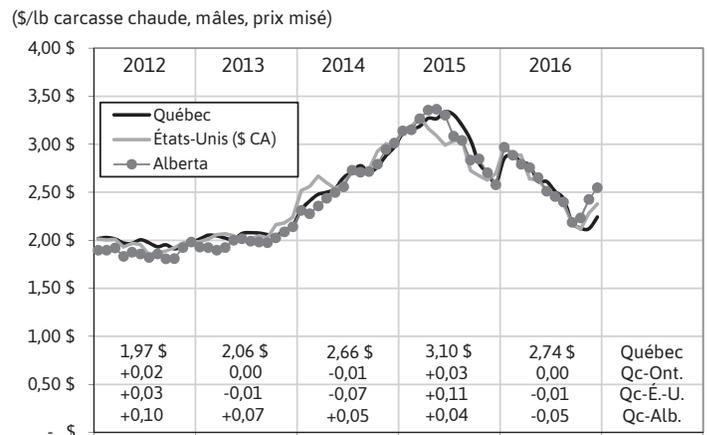
La ratification de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) constitue un premier pas vers un accès canadien sur le marché du bœuf européen. Toutefois, plusieurs éléments de nature technique doivent être adressés avant que l'accès soit réel. L'industrie canadienne du bœuf retient donc son appui formel jusqu'à ce que les éléments techniques soient réglés.

Figure 1: Production de bouvillons au Québec



L'année 2016 montre une augmentation du volume de bouvillons abattus de 19,8% comparativement au volume enregistré en 2015. Il s'agit de la première fois depuis 2008 que nous observons une hausse de volume. À ce stade-ci, il est prématuré de conclure que la descente constante enregistrée jusqu'ici est chose du passé. Une portion de la hausse provient certainement du fait qu'un volume important de bouvillons fut livré en janvier-février 2016 plutôt qu'en décembre 2015. Pour l'année 2017, et au moment d'écrire ces lignes, un volume de 95 000 bouvillons est anticipé.

Figure 2: Prix des bouvillons (A1-A2) au Québec, dans l'Ouest canadien et aux États-Unis (marché spot uniquement)



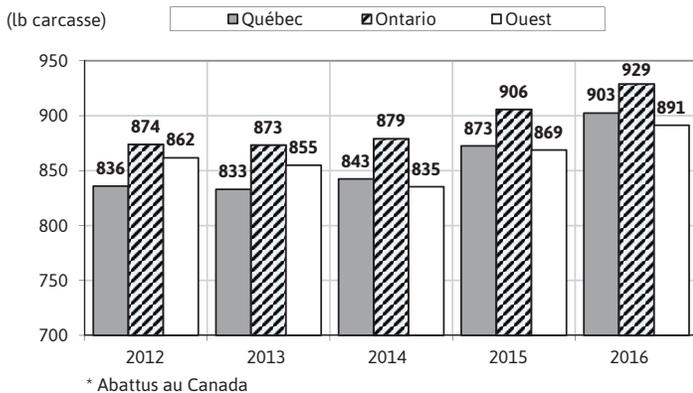
BOUVILLONS D'ABATTAGE

Alors que l'année 2016 débutait avec des prix *spot* de 2,90\$/lb carcasse, ceux-ci chutaient significativement à compter du mois de mars 2016. À la fin de l'année 2016, ils atteignaient 2,30\$/lb carcasse.

Ce qui est particulier en 2016 est l'écart de prix avec le marché de l'Ouest. Historiquement, les prix dans l'Est de l'Amérique du Nord étaient de 0,04\$ à 0,10\$ plus élevés que dans l'Ouest. Depuis quelques mois, cette situation est inversée. Les prix dans l'Est se retrouvant à quelque 0,05\$/lb carcasse en deçà de ceux de l'Ouest. Notons que l'écart avec l'Ouest s'est dégradé de manière spectaculaire au cours des derniers mois de l'année 2016 pour atteindre plus de 0,30\$/lb carcasse à la fin décembre 2016. Divers échanges avec les producteurs de l'Ontario sont en cours afin de mieux comprendre le phénomène et voir dans quelle mesure cette situation peut être changée. Toutefois, avec l'ouverture d'une nouvelle usine d'abattage en Alberta, le niveau de compétition dans l'Ouest risque de créer une pression à la hausse dans le marché de l'Ouest. En effet, les indications veulent qu'Harmony Beef amorce ses opérations en février 2017 avec une capacité d'abattage d'environ 800 têtes par jour.

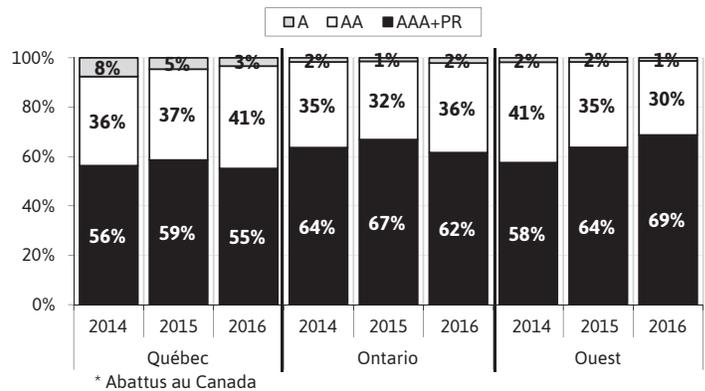
Pour l'année 2017, compte tenu du probable maintien de la hausse des volumes de viandes, les experts s'entendent pour dire que les prix pourraient encore diminuer de 5% durant l'année.

Figure 3: Poids moyen des carcasses de bouvillons* au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien



Globalement, le poids moyen des carcasses de bouvillons suit une tendance à la hausse depuis 2012, et ce, à travers tout le Canada. Selon plusieurs, les conditions de mise en marché favorisaient davantage la vente de bouvillons plus lourds. La diminution des prix des derniers mois pourrait modifier ce comportement. Pour la première fois, le poids moyen des carcasses de bouvillons du Québec dépasse 900 lb.

Figure 4: Persillage des carcasses de bouvillons* au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien



Tant au Québec qu'en Ontario, la proportion de carcasses AAA a diminué en 2016 alors qu'en Alberta, elle a continué d'augmenter. Il est trop tôt pour déterminer les causes de ce changement. Les conditions d'engraissement peu favorables aux producteurs de l'Est dans la seconde portion de l'année 2016 pourraient avoir joué un rôle.

1.2 Activités de l'agence de vente

L'année 2016, tout comme les dernières années précédentes, se caractérise par une gestion de l'agence de vente dans un contexte de ressources financières limitées. Malgré ce contexte, il a été convenu d'accroître légèrement les ressources humaines de l'agence afin de maintenir la qualité des services. Sur une base budgétaire, il s'agit d'une augmentation d'une demi-personne à plein temps. Cette nouvelle ressource est entrée en fonction au début du mois de janvier 2017.

Par l'ajout de cette ressource, l'agence sera plus en mesure de suivre l'évolution des marchés et de procéder aux corrections et suivis nécessaires auprès des différents abattoirs.

L'entreprise JBS-USA a modifié son système informatique d'approvisionnement, ce qui n'est pas sans avoir occasionné des problèmes majeurs pour l'agence de vente et, par ricochet, pour les producteurs. Tout au long de l'année 2016, l'agence a effectué un suivi des modifications et de la facturation. Les premiers mois de l'année 2017 devraient nous permettre de stabiliser la situation. L'agence redouble d'efforts afin que JBS réduise les erreurs de facturation.

Finalement, l'agence continue d'effectuer un suivi du parage des carcasses de bouvillons en effectuant des inspections dans les différents abattoirs canadiens en compagnie de son inspecteur. Ces visites d'inspection permettent de s'assurer que les bouvillons livrés ont un poids carcasse adéquat et ont un impact positif pour les producteurs.

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ

2.1 Activités en 2016

En 2016, le comité de mise en marché des bouvillons d'abattage (CMMBA) a procédé à l'analyse complète des résultats de la journée de réflexion tenue en décembre 2015. Plusieurs aspects ont été étudiés, allant des services de facturation jusqu'aux effectifs de l'agence. Après réflexion, le CMMBA en est arrivé à la conclusion que les services devaient être maintenus tels qu'ils le sont et que les mesures suivantes devaient être prises :

- Réduction du service de vétérinaire-conseil aux seules fins de dossiers ou projets spéciaux;
- Cessation du service d'opérations de change depuis janvier 2017;
- Autofinancement complet par les utilisateurs de Bovitrace à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette orientation fut adoptée à l'unanimité par les membres du CMMBA.

Par ailleurs, pour une seconde année, le CMMBA a décidé de renouveler l'analyse provinciale des coûts de production bouvillons par l'entremise des Groupes conseils agricoles du Québec. Les résultats de l'étude seront présentés lors de l'assemblée générale spéciale d'avril 2017.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2017

En 2017, les activités du CMMBA seront notamment axées sur les points suivants :

- Mise à jour du *Règlement sur la mise en marché des bouvillons du Québec*, lequel n'a pas fait l'objet de révisions majeures depuis plus de 10 ans;
- Compte tenu des ressources financières limitées de l'agence, un suivi budgétaire sera assuré tout au long de l'année.

4. ASRA BOUVILLONS

4.1 Nouveau modèle de coûts de production

Nouveau coût de production bouvillons d'abattage

Le CECPA a finalisé le processus de mise à jour du coût de production bouvillons d'abattage. Au total, 35 fermes de bouvillons ont été retenues pour établir le nouveau modèle de coûts de production. Les données technico-économiques recueillies portaient sur l'année 2015. Le nouveau modèle sera indexé et appliqué à compter de 2017.

Les PBQ invitent les producteurs à consulter le site du CECPA (cecpa.qc.ca) pour obtenir les résultats détaillés de l'étude de coûts de production.

Résumé du nouveau modèle de coûts de production bouvillons d'abattage

Le nouveau modèle de coûts de production bouvillons d'abattage entraînera une augmentation de la couverture d'assurance d'environ 14\$/bouvillon.

Caractéristiques techniques	2010	2015
Nombre de bouvillons	1 592	2 203
Poids d'achat	745 lb vif	738 lb vif
Poids de vente	1 455 lb vif (845 carc.)	1 520 lb vif (880 carc.)
Gain de poids	711 lb vif (322 kg vif)	783 lb vif (355 kg vif)
Superficie en culture	306 ha	296 ha
Heures travaillées	5,85 h/bouvillon	5,46 h/bouvillon

Résultats économiques	Enquête 2010 (Indexé 2015)	Enquête 2015	Écart
Revenu stabilisé ajusté			
\$/bouvillon	2 632 \$	2 727 \$	95 \$
\$/kg de gain	8,16 \$	7,68 \$	(0,48) \$
Revenu du marché			
\$/bouvillon	2 634 \$	2 715 \$	81 \$
\$/kg de gain	8,17 \$	7,65 \$	(0,52) \$
Compensation			
\$/bouvillon	(3) \$	12 \$	14 \$
\$/kg de gain	(0,01) \$	0,03 \$	0,04 \$

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- Être inscrit dans la catégorie bouvillons d'abattage au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui ou avoir fait produire et offert en vente au moins 50 bouvillons au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également:
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT

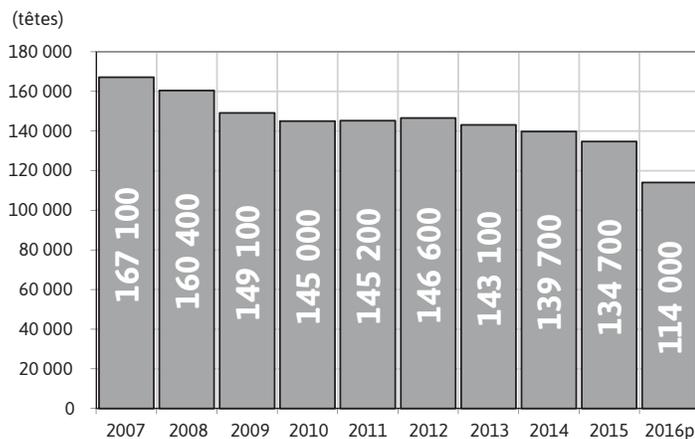
Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2016**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE LAIT EN 2016**
 - 2.1 **Assemblée générale d'information**
 - 2.2 **Tournée régionale de consultation**
 - 2.3 **Mise en place d'une approche filière**
 - 2.4 **Suspension des contributions de mise en marché 2016 et perception 2017**
 - 2.5 **Sécurité du revenu**
 - 2.6 **Mécanisme de détermination d'un prix dans le secteur veau de lait**
 - 2.7 **Menace du veau européen**
 - 2.8 **Code de bonnes pratiques/Veau**
 - 2.9 **Médicaments vétérinaires**
 - 2.10 **Qualité des veaux laitiers**
 - 2.10.1 **Amélioration de la santé des veaux**
 - 2.10.2 **Table de travail BR-VL-VG**
 - 2.11 **Promotion et développement des marchés**
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2017**
4. **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 4.1 **Critères d'admissibilité**
5. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



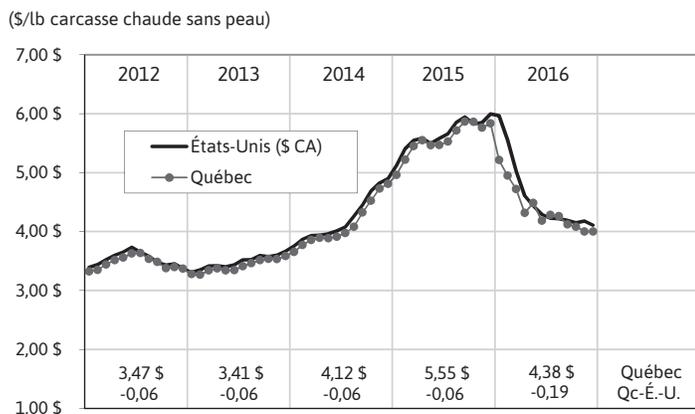
1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2016

Figure 1: Production de veaux de lait au Québec



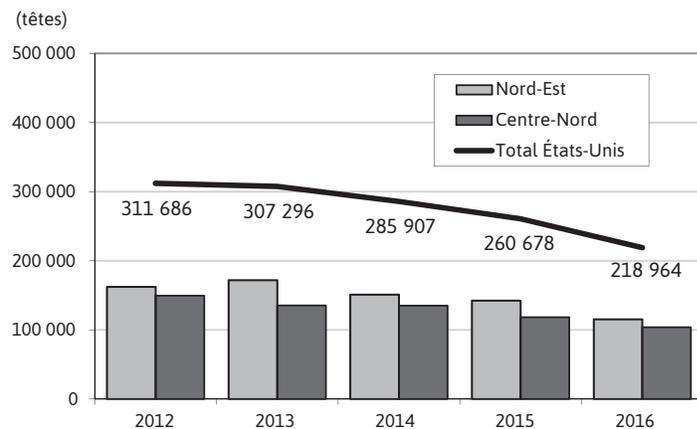
En 2016, le volume de veaux de lait produits au Québec s'élève à environ 114 000, soit une diminution de 14,9% comparativement à 2015.

Figure 2: Prix des veaux de lait du Québec et des États-Unis (Non-Packer Owned)



En 2015, le prix des veaux de lait du Québec a connu une année record avec un prix moyen atteignant 5,92\$/lb carcasse. Le prix a diminué à 4,38\$/lb carcasse en 2016 et un écart de -0,19\$/lb carcasse avec le prix des veaux aux États-Unis a pu être observé.

Figure 3: Production de veaux de lait aux États-Unis



Aux États-Unis, la production de veaux de lait a poursuivi son déclin en 2016 avec une baisse de 14,6% des abattages.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE LAIT EN 2016

Principaux constats et enjeux du secteur

L'année 2016 se caractérise par une certaine insécurité dans le secteur veau de lait compte tenu de la fin du Programme ASRA Veaux de lait et des programmes Agri qui n'ont pas encore fait leurs preuves. Malgré de très bons prix en 2015, la production de veaux de lait a diminué de près de 15% en 2016.

2.1 Assemblée générale d'information

Le 2 février 2016 se tenait, à Drummondville, une assemblée générale d'information des producteurs de veaux de lait. Les objectifs de cette rencontre étaient de faire le point sur la situation dans le secteur, d'échanger sur les grands enjeux de la production et de convenir des grandes orientations pour la suite. Les discussions ont porté sur trois grands thèmes, soit le cadre réglementaire, les services des PBQ et de l'agence de vente et la vie syndicale et la représentativité du secteur. Près de cinquante productrices et producteurs de veaux de lait ont participé aux échanges.

2.2 Tournée régionale de consultation

Une tournée régionale de consultation s'est déroulée du 29 au 31 mars 2016 dans les villes de Saint-Hyacinthe, Victoriaville et Lévis. L'objectif principal de ces journées était de présenter la proposition d'un nouveau modèle d'instance pour le secteur veau de lait.

Pour cette occasion, un producteur français et président de la section veau à la Fédération nationale bovine a été invité à participer à cette tournée. Il a ainsi pu présenter le modèle de représentativité du secteur veau en France et échanger avec les producteurs sur les principaux enjeux du secteur, tant en ce qui concerne la production que la promotion.

2.3 Mise en place d'une approche filière

Lors de l'assemblée générale d'information du 2 février 2016, les producteurs de veaux de lait ont exprimé la nécessité de revoir la représentativité du secteur. Des discussions à ce sujet ont également eu lieu lors de la tournée régionale qui s'est tenue à la fin du mois de mars 2016. Différentes options seront analysées et une proposition d'un nouveau modèle de représentativité du secteur veau de lait sera présentée au cours de l'année 2017.

Le comité de mise en marché des veaux de lait (CMMVL) a convenu que d'ici là, il travaillerait en groupe élargi avec notamment les fournisseurs d'intrants et les abattoirs.

2.4 Suspension des contributions de mise en marché 2016 et perception 2017

En juin 2016, le CMMVL a décidé de suspendre, jusqu'au 30 juin 2017, les contributions de la production et la mise en marché (2,10\$/tête) ainsi que celles de la recherche et du développement (0,30\$/tête). Les contributions pour la promotion (4\$/tête) et le Plan conjoint (2\$/tête) ont été maintenues.

Puisqu'à partir de 2016, la FADQ n'assurera plus la retenue des contributions dues aux PBQ à la suite de l'abolition du Programme ASRA Veaux de lait, les modalités de facturation suivantes ont été convenues :

- contributions de 2015: envoi des factures aux producteurs de veaux de lait à l'été 2016 (puisque'il n'y a pas eu de versements d'ASRA en 2015);
- contributions de 2016: envoi des factures aux producteurs de veaux de lait en avril 2017.

À partir du 1^{er} janvier 2017, les contributions des producteurs sont retenues par les acheteurs, en vertu du *Règlement de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sur le prélèvement par les acheteurs des contributions des producteurs*.

2.5 Sécurité du revenu

Depuis le 1^{er} janvier 2016, à la suite de la décision de la FADQ, la production de veaux de lait n'est plus admissible au Programme ASRA.

Au cours de l'année 2016, des rencontres ont eu lieu entre les PBQ et la FADQ afin, notamment, de préciser les modalités entourant le remboursement de la portion du fonds ASRA appartenant aux producteurs (le tiers de la contribution) et de convenir de programmes de transition. D'autres dossiers tels que l'accessibilité aux AGRI et aux autres programmes de financement de la FADQ ont également été discutés.

En décembre dernier, les PBQ ont été informés de la décision de la FADQ, concernant les modalités d'attribution du fonds ASRA Veaux de lait :

- envoi du tiers appartenant aux producteurs à partir de février 2017, selon les modalités suivantes :
 - avoir été en production en 2015;
 - en fonction de la moyenne de veaux de lait produits en 2014 et 2016;
- accord de principe pour la mise en place d'un programme de transition. Les discussions doivent toutefois se poursuivre entre les PBQ et la FADQ.

2.6 Mécanisme de détermination d'un prix dans le secteur veau de lait

Un mandat a été confié à la firme AGÉCO afin d'explorer différents mécanismes de détermination d'un prix. Le but de ce mandat est conséquent à la fin de la détermination du prix dans le secteur veau de lait par la Table de fixation des prix depuis décembre 2015.

L'étude démontre qu'une référence de prix est une information de gestion importante qui peut aider à la prise de décisions dans une entreprise. Bien que celle-ci ne soit pas le prix final, c'est une information supplémentaire qui aide à la négociation du prix et à la détermination de la compétitivité du secteur face au marché. C'est pourquoi il est important de suivre les différents paramètres qui influencent la détermination de ce prix de vente.

Le CMMVL a donc décidé d'aller de l'avant avec l'élaboration d'un tableau de bord qui est avant tout un outil de gestion permettant de suivre l'évolution du secteur veau de lait et des conditions du marché.

2.7 Menace du veau européen

Des représentations ont été faites auprès des instances gouvernementales provinciales et fédérales afin de les sensibiliser aux impacts, pour le secteur veau de lait, de l'importation de viande de veau en provenance de l'Europe.

Faute de pouvoir restreindre l'importation de veaux en provenance de l'Europe, la principale demande du secteur concerne la réciprocité des normes afin de s'assurer que le veau importé d'Europe respecte les mêmes normes de production que celles exigées aux producteurs québécois et canadiens, notamment en ce qui concerne l'utilisation des médicaments vétérinaires.

2.8 Code de bonnes pratiques/Veau

Les travaux d'élaboration du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des veaux lourds (Code) se sont poursuivis. Le Code est actuellement en consultation publique et la version définitive est attendue pour l'automne 2017.

Il traitera des questions de bien-être prioritaires suivantes:

- le logement et les installations;
- la fibre dans l'alimentation;
- les facteurs de risques de lésions de la caillette;
- la fréquence et la quantité d'apports en lait pour satisfaire l'envie de téter;
- les stratégies pour réduire le risque de problèmes de bien-être associés à l'anémie.

Une fois terminé, le code révisé favorisera des pratiques de gestion et de bien-être et traitera également du soin, du transport et d'autres pratiques d'élevage.

Rappelons que les codes de pratiques sont des ententes nationales sur les exigences et les pratiques recommandées à l'égard des soins aux animaux d'élevage.

2.9 Médicaments vétérinaires

Les représentants des secteurs veau de lait et veau de grain, en collaboration avec l'Association canadienne du veau (CVA), ont fait des représentations auprès de la Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada concernant les limites maximales de résidus (LMR) dans le secteur veau lourd.

Une nouvelle directive de Santé Canada est actuellement à l'étude. Celle-ci propose que les LMR des bovins soient appliquées d'une manière sécuritaire aux veaux destinés à la production de viande, pour la plupart des médicaments à usage vétérinaire.

Cette proposition a été reçue positivement par les PBQ. Les efforts déployés par l'industrie du veau lourd au cours des dernières années quant à l'usage responsable des médicaments vétérinaires ont grandement contribué à l'obtention de cette nouvelle directive.

2.10 Qualité des veaux laitiers

2.10.1 Amélioration de la santé des veaux

Le comité de mise en marché a appuyé financièrement la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal afin qu'elle réalise un projet de recherche concernant l'amélioration des stratégies de diagnostics et de détection des veaux lourds souffrant de bronchopneumonie. Les maladies respiratoires représentent l'une des principales raisons de l'utilisation des antimicrobiens dans la production de veaux. Ce problème augmente le coût de production et pourrait mener à la résistance des bactéries à certains antibiotiques.

2.10.2 Table de travail BR-VL-VG

Concernant la résolution sur l'amélioration de la qualité des veaux laitiers adoptée lors de l'assemblée générale annuelle 2016, des rencontres de travail ont eu lieu entre les secteurs veau de lait, veau de grain et bovin de réforme et veau laitier afin d'échanger sur les principaux défis des trois secteurs dans ce dossier.

Le 10 novembre dernier, les représentants des secteurs veau de lait et veau de grain ont rencontré les membres du comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitier (CMMBR). L'objectif de cette rencontre était de présenter la production de veaux et ses enjeux, de sensibiliser les membres du CMMBR à l'importance de la qualité des veaux laitiers pour la production de veaux et de démontrer les retombées financières de la filière veau pour les producteurs de lait du Québec.

D'autre part, les représentants des secteurs veau de lait et veau de grain ont rencontré l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) le 8 décembre dernier afin de discuter de différents dossiers, notamment le dossier de la biosécurité et les conditions pour améliorer la qualité des veaux laitiers.

Bien que les rencontres ont permis de faire avancer la compréhension des enjeux de chacun des secteurs, les discussions devront se poursuivre au cours de la prochaine année.

2.11 Promotion et développement des marchés

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de lait du Québec sont planifiées selon la stratégie de marketing globale:

- actions publicitaires adaptées au Veau du Québec;
- activités publicitaires et promotionnelles ciblées.

Le Veau du Québec

L'appellation Veau du Québec est utilisée et publicisée lorsqu'elle répond aux objectifs marketing des deux catégories de veau. Voici quelques exemples des activités publicitaires et promotionnelles qui ont été réalisées en 2016 :

- Publicités dans le journal *La Presse+* lors des périodes suivantes : Saint-Valentin, BBQ et périodes des Fêtes;
- Conception d'un fascicule de six recettes intitulé *Les classiques du veau*;
- Évènement annuel : Veau du Québec au Café Ricardo. Cet évènement visait à réunir nos clients dans une ambiance festive pour leur présenter les nouveautés pour promouvoir le Veau du Québec. Parmi les convives, les représentants des grandes bannières d'alimentation du Québec, les distributeurs alimentaires de la restauration, les membres de différentes associations québécoises du secteur de l'alimentation, etc.

Le Veau de lait du Québec

Voici les activités publicitaires et promotionnelles mises de l'avant en 2016 :

- Création de vidéos recettes publicisées principalement sur les médias sociaux présentant des recettes en accéléré. Les découpes ciblées : rôti de palette, filet, escalope et veau haché;
- Campagne publicitaire radio pour les périodes entourant la Saint-Valentin, les BBQ et Noël lors de l'émission du retour à la maison avec Paul Houde sur les ondes du 98,5 FM;
- Campagne publicitaire composée de publicités thématiques dans les éditions hors-série BBQ, Cuisine express et Noël du magazine *Coup de pouce*.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2017

Deux grands défis:

- maintien d'un coût de production compétitif;
- maintien de la part de marché face à l'importation de veaux européens.

Priorités pour 2017:

- se doter d'un plan d'action pour le maintien et le développement de la filière veau de lait du Québec et le faire connaître auprès des intervenants et des décideurs publics;
- revoir notre mode de représentativité du secteur veau de lait en lien avec le mandat de l'assemblée générale spéciale du 12 janvier 2017;

- soutenir les producteurs de veaux de lait pour assurer la transition de leur entreprise vers le logement collectif.

Principaux dossiers:

- suivi du coût de production et tableau de bord;
- santé animale et médicaments vétérinaires;
- bien-être animal;
- qualité des veaux laitiers;
- promotion et développement des marchés.

4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- Être inscrit dans la catégorie veaux de lait au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente au moins 100 veaux de lait, au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN

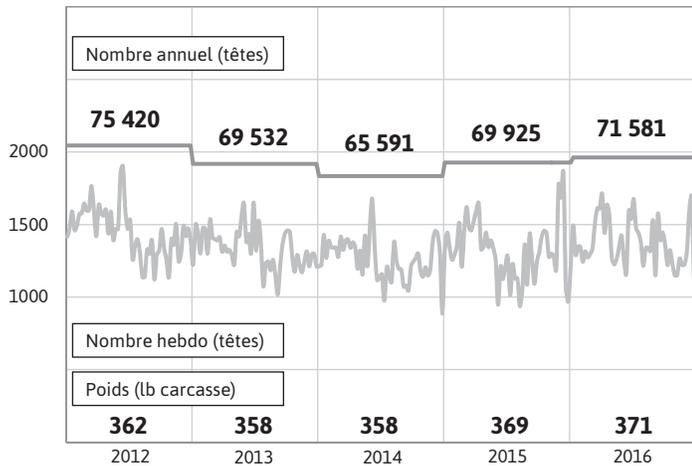
Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2016**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2016**
 - 2.1 **Refonte de la mise en marché**
 - 2.1.1 **Rencontres avec les acheteurs**
 - 2.1.2 **Rencontre de consultation**
 - 2.2 **Cahier des charges et certification**
 - 2.3 **Réseau d'expertise**
 - 2.4 **Projets de recherche sur le classement**
 - 2.5 **Historiques de référence**
 - 2.6 **Promotion et développement des marchés**
 - 2.7 **Veaux laitiers**
 - 2.7.1 **Amélioration de la santé des veaux**
 - 2.7.2 **Table de travail BR-VL-VG**
 - 2.8 **Menace du veau européen**
 - 2.9 **Code de bonnes pratiques/Veau**
 - 2.10 **Médicaments vétérinaires**
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2017**
4. **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 4.1 **Critères d'admissibilité**
5. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2016

Figure 1: Évolution de la production de veaux de grain au Québec



En 2016, 71 578 veaux de grain ont été produits, soit 2 000 veaux de plus qu'en 2015. Il s'agit d'une hausse pour une deuxième année consécutive.

La production 2016 est caractérisée par des volumes de production élevés en été et faibles en automne, à l'inverse des besoins du marché.

Figure 2: Offre hebdomadaire de veaux de grain versus besoins estimés du marché

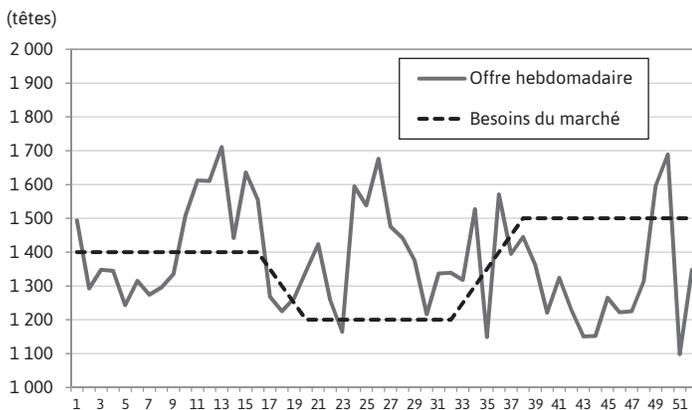
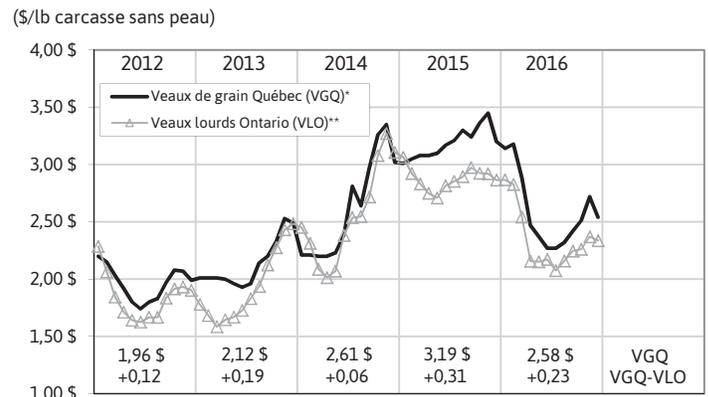


Figure 3: Prix des veaux de grain du Québec et de l'Ontario

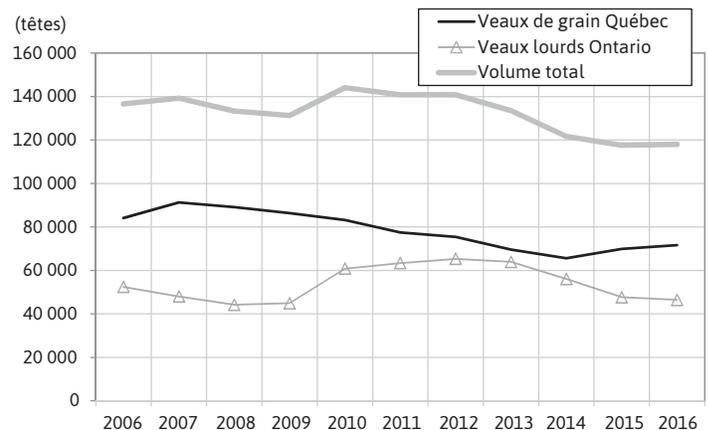


* Prix net (prix enchères moins soutien au prix plancher)
 ** Prix hebdomadaire publié par OCA, catégorie plus de 600 lb

Durant les trois premiers mois de l'année 2016, le prix des veaux de grain s'est maintenu au-dessus de 3\$/lb pour descendre graduellement jusqu'à un creux de 2,13\$/lb à la dernière semaine du mois de juin. Ensuite, il a graduellement remonté au cours de l'automne.

Pour l'ensemble de l'année 2016, l'écart entre le prix moyen des veaux de grain du Québec et celui des veaux lourds vendus aux encans d'animaux vivants de l'Ontario a été de + 0,23\$/lb carcasse.

Figure 4: Productions de veaux de grain comparées Québec - Ontario



En 2016, l'offre totale de veaux de grain des deux provinces a été stable à environ 118 000 veaux de grain.

La production de veaux en Ontario semble avoir poursuivi sa décroissance pour une quatrième année consécutive avec environ 46 000 veaux (- 2,5% par rapport à 2015), alors qu'au Québec, la production a connu une légère hausse avec une production de 71 578 veaux (+ 2,5% par rapport à 2015).

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2016

Principaux constats et enjeux du secteur

En mars 2016, le comité de négociation veau de grain a souhaité renouveler l'entente conclue avec les acheteurs sur la fixation d'un prix plancher pour la période d'automne 2016 afin d'inciter les producteurs à produire davantage de veaux pour l'automne. Compte tenu de l'incertitude du marché et des volumes de production anticipés qui étaient relativement élevés, il n'a pas été possible d'arriver à une entente.

À l'été 2016, les volumes de vente se sont avérés en dessous des prévisions. Plusieurs facteurs expliquent cette situation, notamment le manque de précision des volumes de veaux entrés en élevage que l'agence recueille auprès des producteurs. Or, les prévisions de vente guident le comité de négociation dans ses décisions de mise en marché. Les campagnes de promotion, la gestion des surplus, la fixation du prix plancher sont influencées par ces prévisions. Considérant que la situation a eu un impact financier important sur l'ensemble des producteurs, le comité travaille déjà à améliorer la précision des prévisions de vente et poursuivra son travail en 2017.

Outre la poursuite des réflexions sur la refonte de la mise en marché des veaux de grain, l'année 2016 a également été marquée par l'adoption et la mise en œuvre du programme de certification Veau de grain du Québec certifié.

2.1 Refonte de la mise en marché

2.1.1 Rencontre avec les acheteurs

En mai 2016, une tournée des acheteurs a permis de reprendre les discussions et d'identifier leurs attentes. Les acheteurs ont mentionné quatre points importants à considérer dans la refonte de la mise en marché, soit :

- une régularité dans les approvisionnements, une meilleure adéquation de l'offre à la demande;
- une flexibilité permettant à un acheteur de répondre rapidement à un besoin plus grand de veaux;
- un poids carcasse des veaux moins élevé;
- une stabilité dans le prix afin de créer l'habitude du consommateur.

2.1.2 Rencontres de consultation

Au printemps 2016, les membres du comité de mise en marché des veaux de grain (CMMVG) ont convenu de s'adjoindre les services d'un expert externe afin de les accompagner dans leur réflexion de refonte de la mise en marché dans le secteur veau de grain ainsi que pour le dossier veaux laitiers.

En décembre 2016, une rencontre de consultation portant spécifiquement sur la refonte de la mise en marché a été tenue. Une dizaine de producteurs provenant de différentes régions ont été invités à se joindre au CMMVG afin de contribuer à cette réflexion.

Lors de cette rencontre, les principaux enjeux reliés à la mise en marché du secteur veau de grain ont été identifiés, à savoir :

- l'absence d'un prix de référence fiable pour se comparer;
- le faible nombre d'acheteurs qui diminue l'efficacité d'un système de vente par enchères;
- l'inadéquation de l'offre et de la demande qui entraîne un manque de volume de veaux à l'automne et des surplus lors de la période estivale et, par conséquent, une baisse de revenus pour les producteurs.

Les participants ont eu l'occasion d'échanger sur le sujet, ce qui a permis de tirer les conclusions suivantes :

- la nécessité de procéder à une refonte du système de mise en marché actuel;
- l'adéquation de l'offre et la demande demeure un enjeu fondamental à l'amélioration de la mise en marché;
- l'amélioration de la régularité des déclarations d'entrées en élevage s'avère un outil essentiel à la planification de la mise en marché.

Le CMMVG compte poursuivre les démarches sur la refonte de la mise en marché au cours de l'année 2017.

2.2 Cahier des charges et certification

Pour répondre aux attentes sans cesse grandissantes des consommateurs et des réseaux de distribution, le CMMVG a travaillé au développement d'un programme de certification d'origine et de qualité. Lors de l'assemblée générale spéciale du 24 mars 2016, les producteurs ont voté à la très grande majorité pour l'adoption du programme de certification VGQC. Intégrant l'ensemble des pratiques du programme canadien de salubrité des aliments à la ferme pour la production de veaux, le programme VGQC comporte en plus des critères sur la sélection de jeunes veaux, le lieu d'élevage, le bien-être animal et l'alimentation des veaux de grain.

Afin d'accompagner les producteurs dans l'implantation du programme VGQC sur leur ferme, la firme Gestion Qualiterra a été engagée pour visiter les fermes et appuyer les producteurs dans leur transition vers le nouveau programme. Une vingtaine de visites se sont déroulées pendant l'été 2016 et 40 autres sont prévues d'ici avril 2017. À terme, tous les producteurs auront reçu une visite d'accompagnement avant la réalisation de l'audit externe en vue d'être officiellement certifiés.

Les audits externes seront réalisés par des vérificateurs externes qui, après un examen complet, émettent une recommandation au comité de certification quant au statut de conformité de la ferme où sont produits les veaux. Un certificat de conformité au programme sera émis par la suite pour chacune des fermes. Il est prévu que 45 producteurs soient audités en 2017.

2.3 Réseau d'expertise

Le réseau d'expertise a poursuivi ses activités en 2016 avec la réalisation d'une quatrième analyse de groupe basée sur les données de 2015 et présentée en septembre 2016. Quatorze producteurs avaient participé à l'analyse de groupe.

Afin d'encourager les producteurs à participer, le comité a convenu de rembourser à 100% la première analyse de groupe des producteurs de la relève incluant ceux bénéficiant d'un transfert de ferme et 50% de l'analyse de groupe à tous producteurs participant pour la première fois.

Un séminaire a été tenu en mars 2016. Lors de cette journée, les conférenciers ont traité de différents sujets tels les plus récentes recommandations de vaccination des veaux, le comportement du consommateur lors de l'achat d'un produit et le prix des différentes viandes et leurs parts de marché dans le panier d'épicerie au Québec et ailleurs.

Le CMMVG a convenu de reconduire le financement du réseau d'expertise pour l'année 2017.

2.4 Projets de recherche sur le classement

Les résultats d'un projet portant sur le classement, réalisé à l'automne 2015, ont été présentés en début d'année 2016. Ce projet visait à revoir les normes de classement et à identifier les pratiques d'abattage et leur impact sur la qualité de la viande. Les conclusions du projet de recherche sont essentiellement les suivantes :

- la classification des carcasses de veaux devrait être effectuée sur la longe et au minimum 36 heures suivant l'abattage de l'animal;
- l'utilisation de la stimulation électrique des carcasses à l'abattage aurait un impact positif sur la qualité de la viande.

2.5 Historiques de référence

En 2016, le CMMVG a accordé l'allocation annuelle d'historiques de référence de 1 000 veaux destinés à la relève uniquement.

Cet appel de projets s'est terminé le 30 novembre 2016. La sélection des projets sera complétée au début de l'année 2017.

2.6 Promotion et développement des marchés

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de grain du Québec sont planifiées selon la stratégie de marketing globale :

- actions publicitaires adaptées au Veau du Québec;
- activités publicitaires et promotionnelles ciblées.

Le Veau du Québec

L'appellation Veau du Québec est utilisée et publicisée lorsqu'elle répond aux objectifs marketing des deux catégories de veau. Voici quelques exemples des activités publicitaires et promotionnelles qui ont été réalisées en 2016 :

- Publicités dans le journal *La Presse+* lors des périodes suivantes : Saint-Valentin, BBQ et périodes des Fêtes;
- Conception d'un fascicule de six recettes intitulé *Les classiques du veau*;
- Évènement annuel : Veau du Québec au Café Ricardo. Cet évènement visait à réunir nos clients dans une ambiance festive pour leur présenter les nouveautés pour promouvoir le Veau du Québec. Parmi les convives, étaient présents les représentants des grandes bannières d'alimentation du Québec, les distributeurs alimentaires de la restauration, les membres de différentes associations québécoises du secteur de l'alimentation, etc.

Le Veau de grain du Québec

Voici les activités publicitaires et promotionnelles mises de l'avant en 2016 :

- Partenariat exclusif du dossier Saint-Valentin du site ricardocuisine.com permettant une visibilité d'envergure et la visite de milliers d'internautes sur le site veaudegrain.com;
- Création de vidéos recettes publicisées principalement sur les médias sociaux présentant des recettes en accéléré. Les découpes ciblées : escalope, cubes et veau haché;

- Campagne publicitaire estivale sur le site météo média.com ciblant les lieux de villégiature du Québec et permettant d'accéder à des recettes pour le BBQ.

2.7 Veaux laitiers

2.7.1 Amélioration de la santé des veaux

Le CMMVG a appuyé financièrement la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal afin qu'elle réalise un projet de recherche concernant l'amélioration des stratégies de diagnostics et de détection des veaux lourds souffrant de bronchopneumonie. Les maladies respiratoires représentent l'une des principales raisons de l'utilisation des antimicrobiens dans la production de veaux. Ce problème augmente le coût de production et pourrait mener à la résistance des bactéries à certains antibiotiques.

2.7.2 Table de travail BR-VL-VG

Concernant la résolution sur l'amélioration de la qualité des veaux laitiers adoptée lors de l'assemblée générale annuelle de l'an dernier, des rencontres de travail ont eu lieu entre les secteurs veau de lait, veau de grain et bovin de réforme et veau laitier afin d'échanger sur les principaux défis des trois secteurs dans ce dossier.

Le 10 novembre dernier, les représentants des secteurs veau de lait et veau de grain ont rencontré les membres du CMMBR. L'objectif de cette rencontre était de présenter la production de veaux et ses enjeux, de sensibiliser les membres du CMMBR à l'importance de la qualité des veaux laitiers pour la production de veaux et de démontrer les retombées financières de la filière veau pour les producteurs de lait du Québec.

D'autre part, les représentants des secteurs veau de lait et veau de grain ont rencontré l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) le 8 décembre dernier afin de discuter de différents dossiers, notamment le dossier de la biosécurité et les conditions pour améliorer la qualité des veaux laitiers.

Bien que les rencontres ont permis de faire avancer la compréhension des enjeux de chacun des secteurs, les discussions devront se poursuivre au cours de la prochaine année.

2.8 Menace du veau européen

Des représentations ont été faites auprès des instances gouvernementales provinciales et fédérales afin de les sensibiliser aux impacts, pour le secteur veau de grain, de l'importation de viande de veau en provenance de l'Europe.

Faute de pouvoir restreindre l'importation de veaux en provenance de l'Europe, la principale demande du secteur concerne la réciprocité des normes afin de s'assurer que le veau importé d'Europe respectera les mêmes normes de production que celles exigées aux producteurs québécois et canadiens, notamment en ce qui concerne l'utilisation des médicaments vétérinaires.

2.9 Code de bonnes pratiques/Veau

Les travaux d'élaboration du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des veaux lourds (Code) se sont poursuivis. Le Code est actuellement en consultation publique et la version définitive est attendue pour l'automne 2017.

Il traitera des questions de bien-être prioritaires suivantes:

- le logement et les installations;
- la fibre dans l'alimentation;
- les facteurs de risques de lésions de la caillette;
- la fréquence et la quantité d'apports en lait pour satisfaire l'envie de têter;
- les stratégies pour réduire le risque de problèmes de bien-être associés à l'anémie.

Une fois terminé, le Code révisé favorisera des pratiques de gestion et de bien-être et traitera également du soin, du transport et d'autres pratiques d'élevage.

Rappelons que les codes de pratiques sont des ententes nationales sur les exigences et les pratiques recommandées à l'égard des soins aux animaux d'élevage.

2.10 Médicaments vétérinaires

Les représentants des secteurs veau de lait et veau de grain, en collaboration avec la CVA, ont fait des représentations auprès de la Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada concernant les limites maximales de résidus (LMR) dans le secteur veau lourd.

Une nouvelle directive de Santé Canada est actuellement à l'étude. Celle-ci propose que les LMR des bovins soient appliquées d'une manière sécuritaire aux veaux destinés à la production de viande, pour la plupart des médicaments à usage vétérinaire.

Cette proposition a reçu des commentaires plutôt positifs de la part des PBQ. Les efforts déployés par l'industrie du veau lourd au cours des dernières années, quant à l'usage responsable des médicaments vétérinaires, ont grandement contribué à l'obtention de cette nouvelle directive.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2017

Deux grands défis pour 2017:

- refonte de la mise en marché;
- maintien de la part du marché en améliorant l'efficacité et la compétitivité du secteur.

Priorité pour 2017:

- se doter d'un plan d'action pour assurer un développement et une mise en marché ordonnée de la production afin de permettre d'aller chercher le meilleur prix sur le marché;
- rencontrer les intervenants et les décideurs concernés.

Principaux dossiers pour 2017:

- refonte de la mise en marché;
- suivi du coût de production;
- déploiement de la certification Veau de grain du Québec certifié;
- santé animale et médicaments vétérinaires;
- qualité des veaux laitiers;
- promotion et développement des marchés.

4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- Être inscrit dans la catégorie veaux de grain au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente au moins 50 veaux de grain au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Projet d'ordre du jour

1. **ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2016**
 - 1.1 **État du marché et faits saillants**

2. **ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ EN 2016**
 - 2.1 **Mise en œuvre de la planification stratégique du secteur veau laitier**
 - 2.2 **Mise en œuvre de la planification stratégique du secteur bovin de réforme**

3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2017**

4. **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 4.1 **Critères d'admissibilité**

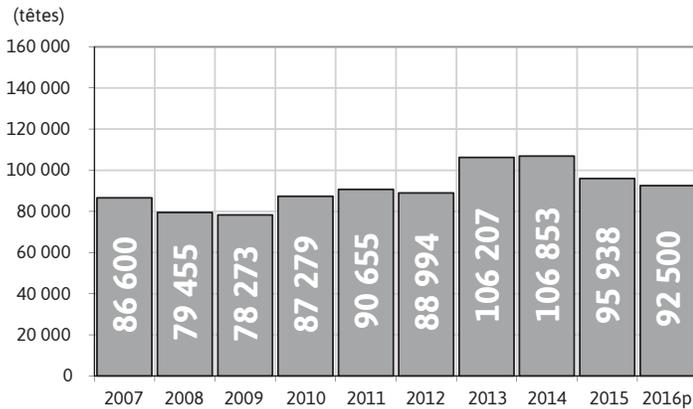
5. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2016

1.1 État du marché et faits saillants

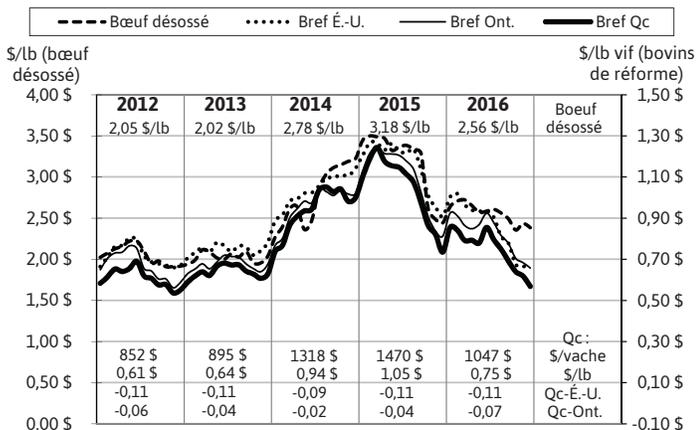
Figure 1: Nombre de bovins du Québec réformés



Le nombre estimé de bovins de réforme mis en marché en 2016 est de 92 500 têtes. Il s'agit d'une diminution prévue de 3,5%. L'augmentation de la demande en production laitière pousse les producteurs à diminuer les sorties du troupeau. En moyenne, 1 780 têtes ont été commercialisées chaque semaine par les producteurs.

Ces données tiennent compte des bovins de réforme vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur le prélevé national (*National Check-Off*).

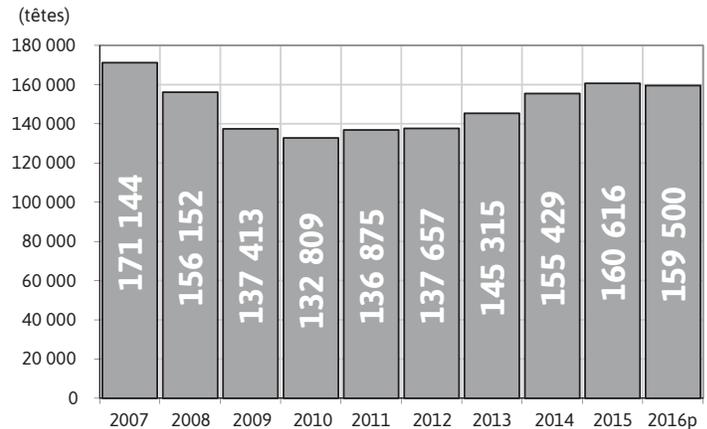
Figure 2: Prix des bovins de réforme au Québec, en Ontario et aux États-Unis et du bœuf désossé 85 % maigre au Canada



Le prix moyen des bovins de réforme a maintenu une tendance à la baisse passant de 0,80\$/lb vif en début d'année 2016 à moins de 0,60\$/ lb vif en fin d'année. Il s'agit d'une diminution de plus de 20% durant l'année. Cependant, il se situe toujours au-dessus de la moyenne des années 2012 et 2013 à 0,75\$/lb vif.

Le prix du bœuf désossé s'est maintenu à plus de 2,50\$/lb en 2016. Malgré la diminution par rapport aux années 2014-2015, le prix est encore 25% plus élevé que celui des années 2012 et 2013.

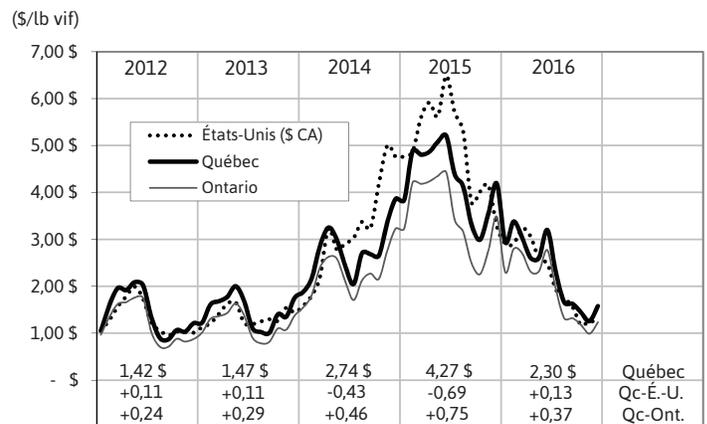
Figure 3: Nombre de veaux laitiers du Québec mis en marché



Pour l'année 2016, le volume de veaux laitiers mis en marché est projeté à 159 500 têtes. Il s'agit d'un volume relativement similaire à celui de 2015.

Ces données incluent les veaux mis en marché au Québec et à l'extérieur de la province selon l'entente sur le prélevé national (*National Check-Off*).

Figure 4: Prix des bons veaux laitiers mâles au Québec, en Ontario et aux États-Unis



Le prix des veaux laitiers a connu une forte diminution en deuxième moitié d'année 2016, passant de 3\$/lb vif à moins de 1,50\$/lb vif. Les difficultés vécues dans les secteurs d'engraissement de veaux lourds ont eu un impact majeur sur le prix moyen payé. Le prix est ainsi redescendu près des prix connus en 2012 et 2013.

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ EN 2016

2.1 Mise en œuvre de la planification stratégique du secteur veau laitier

Le CMMBR a poursuivi l'application de son plan stratégique pour le secteur veau laitier adopté en 2013.

Le programme de formation sur le bien-être animal des employés d'encans a été complété en 2016. Tous les encans ont participé au programme et leurs employés ont suivi la formation donnée par un agronome spécialiste en bien-être animal. Une attestation de formation a été émise à chaque employé et encan participant.

Une formation sur l'évaluation commerciale des veaux laitiers a été tenue le 1^{er} août 2016 à la Coopérative des marchés d'animaux vivants du Bas-Saint-Laurent au Bic. La formation a été donnée par un acheteur d'expérience aux membres du CMMBR. Cette formation leur a permis d'améliorer leurs connaissances en matière d'évaluation commerciale de la qualité des veaux laitiers mis en marché. Les présidents des PBQ, du CMMVG et du CMMVL ont également participé à l'activité.

En août 2016 débutait un projet-pilote de vente des veaux laitiers par regroupement en partenariat avec la Coopérative des encans d'animaux du Bas-Saint-Laurent et un acheteur. Le bilan du projet pilote est positif et les partenaires impliqués dans le projet souhaitent le poursuivre. Des discussions auront lieu avec les associations d'encans afin d'intégrer les conditions du projet-pilote à la convention avec les encans.

Une série de rencontres a été entamée avec les différents acteurs de la filière de mise en marché des veaux laitiers dont une avec les acheteurs de veaux laitiers de l'encan de Saint-Isidore. L'objectif de la rencontre était de connaître leur évaluation de la qualité des veaux laitiers et les besoins de l'industrie pour l'amélioration de la mise en marché. Cette rencontre s'est faite en compagnie des représentants des comités de mise en marché des veaux de grain et veaux de lait.

Le CMMBR a rencontré à plusieurs reprises les représentants des CMMVG et CMMVL afin d'améliorer la communication entre les groupes et de développer une vision commune de la mise en marché des veaux laitiers.

Les sections Info-prix du site Internet des PBQ et Rapport des marchés de *La Terre de chez nous* ont été modifiées afin d'améliorer les informations de mise en marché des veaux laitiers. L'ensemble des informations sur les veaux laitiers est maintenant diffusé et un accent est mis sur les veaux de race Holstein.

Un registre de sorties a été développé afin d'aider les producteurs lors de la préparation des veaux laitiers pour leur départ vers l'encan et aussi pour leur fournir un formulaire de manifeste de transport pour leur transporteur. Il peut aussi être consulté pour vérifier les sorties de veaux laitiers par l'entreprise. Ce nouveau registre est disponible gratuitement à l'agence de vente et auprès des syndicats régionaux. Son utilisation est volontaire et fortement encouragée.

Un projet de réalisation de capsules vidéo sur la qualité et la mise en marché des veaux laitiers a débuté à l'automne 2016. Les capsules seront mises en ligne en 2017 sur le site des PBQ. Elles seront promues dans les écoles d'agriculture et pourront servir à la sensibilisation et la formation des producteurs quant à l'importance de la santé et de la qualité des veaux laitiers.

2.2 Mise en œuvre de la planification stratégique du secteur bovin de réforme

En 2016, la mise en œuvre du plan stratégique des bovins de réforme s'est poursuivie.

Les membres du CMMBR ont visité la salle de découpe et de transformation des viandes de l'entreprise Cargill à Chambly. Cette visite a permis d'améliorer leurs connaissances sur les diverses étapes de transformation et les enjeux des acteurs en aval de la chaîne de valeur de la viande de bœuf.

Un dépliant-affiche sur la motricité des bovins de réforme a été créé afin d'aider à la prise de décision concernant l'aptitude des bovins de réforme à être transportés. Celui-ci peut être apposé dans un endroit visible pour le producteur lorsqu'il planifie la sortie de bovins de réforme.

De plus, un registre de sorties a été préparé afin de servir d'aide-mémoire au producteur qui planifie la sortie de bovins de réforme de son troupeau. Il sert aussi de manifeste à remettre à son transporteur et de document d'archives permettant de retrouver des informations concernant les sorties de bovins de réforme de l'entreprise. Les producteurs peuvent se procurer le registre sans frais auprès de l'agence de vente ou de leur syndicat régional.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2017

En 2017, le CMMBR entend consacrer ses énergies sur plusieurs dossiers dont :

- travailler à une refonte du *Règlement sur la production et la mise en marché des bovins de réforme et des veaux laitiers*;
- harmoniser les règles de gestion du système de garantie de paiement et les pratiques commerciales;
- discuter avec les associations d'encans afin d'intégrer à la convention les termes du projet-pilote de ventes des veaux laitiers sur base de regroupement;
- publier et faire la promotion des capsules vidéo sur la santé et la qualité des veaux laitiers auprès des différents intervenants et des clientèles ciblées (producteurs établis et futurs producteurs);
- effectuer une campagne de diffusion et de sensibilisation à l'utilisation du registre de sorties des bovins de réforme et des veaux laitiers auprès des producteurs;
- maintenir ses efforts afin d'améliorer la communication entre les acteurs de la filière de la mise en marché des veaux laitiers.

4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- Être inscrit dans la catégorie bovins de réforme au Plan conjoint;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

NOTRE MISSION

Dans le but d'assurer à tous les producteurs de bovins du Québec le meilleur revenu net possible, procurant ainsi une qualité de vie décente, les PBQ se donnent pour mission de:

- soutenir le développement et la croissance des entreprises, de la production et de l'ensemble de l'industrie bovine du Québec, en vue d'offrir à notre client ultime, le consommateur, un produit de qualité répondant à ses exigences;
- gérer efficacement les mécanismes de mise en marché collectifs, tout en respectant le rythme de développement de chaque secteur de production;
- soutenir la mise en commun de préoccupations particulières aux secteurs de production ainsi que la recherche de solutions pouvant profiter à l'ensemble des producteurs.





Les Producteurs
de bovins du
Québec



LES PRODUCTEURS
DE BOVINS DU QUÉBEC

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 305
Longueuil (Québec) J4H 4G2
Tél.: **450 679-0530**
pbq@upa.qc.ca

bovin.qc.ca